

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 5 mai 2022 — N° 56

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.
AFFAIRES COURANTES
Déclarations de députés
Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes d'alphabétisation Alpha Bellechasse et Groupe Alpha des Etchemins.
Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner le 50 ^e anniversaire de la FADOQ, région de Laval.
Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner la contribution de Mme Julie Roy à titre de directrice du bureau de circonscription de Côte-du-Sud.
Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de féliciter les finalistes du concours Épelle-moi Canada de la circonscription de Saint-Laurent.
Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le Mois du vélo.
1007

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 990 Loi conférant des droits au fleuve Saint-Laurent

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 990.

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation par intérim sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi concernant l'Association du Transport Aérien International

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 544-20220505)

M. Lévesque (Chapleau) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 206, Loi concernant l'Association du Transport Aérien International.

La motion est adoptée.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 206 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement et que la ministre des Relations internationales et de la Francophonie soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Fortin, leader de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, conjointement avec Mme Charbonneau (Mille-Îles), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'arbre et des forêts qui se déroule tout le mois de mai;

QU'elle rappelle l'importance des arbres et des forêts dans l'histoire du Québec mais aussi pour notre avenir, pour leur importance dans la lutte aux changements climatiques;

QU'elle profite de cette occasion pour inviter la population du Québec à venir chercher un plant d'arbre gratuitement, en communiquant avec l'une des 17 directions régionales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme Melançon (Verdun), conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant une modification de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la contruction relativement aux infractions, crimes ou inconduites à caractère sexuel ou en matière de harcèlement.

Mme Ghazal (Mercier) présente une motion concernant la fin des versements de bonis de performance aux membres de la haute direction des sociétés d'État du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Barrette (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de la presse et des médias, qui se tient du 2 au 8 mai 2022;

QU'elle reconnaisse que la transparence et l'accès à l'information sont le gage d'une information de qualité pour les citoyens;

QU'elle affirme que l'esprit de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels est de rendre disponible un maximum d'information et d'assurer la plus grande transparence;

QU'elle rappelle que la non-divulgation de renseignements devrait constituer l'exception;

QU'elle insiste sur le fait qu'un employé ne devrait jamais avoir à choisir entre la loyauté à son employeur et son devoir de rendre l'information disponible en vertu de la loi; QU'elle condamne avec vigueur toutes tentatives d'ingérence ou d'intimidation envers les responsables de l'analyse des demandes d'accès à l'information;

QU'elle demande au gouvernement d'accorder des ressources suffisantes à la Commission d'accès à l'information du Québec pour mener à bien sa mission;

Considérant ce qui précède, qu'elle affirme l'importance de procéder à une réforme de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels afin que la divulgation devienne la norme;

Enfin, qu'elle souligne l'apport des journalistes dans le maintien du droit à l'accès à l'information.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **314** en annexe)

Pour: 92 Contre: 0 Abstention: 0

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 24 mai 2022, de 9 heures à 12 h 45 et après les affaires courantes jusqu'à 19 heures;

QU'à cette fin, la Commission entende les organismes suivants :

Association des professionnels des arts de la scène du Québec, conjointement avec la Fédération nationale des communications et de la culture et Travailleuses et travailleurs regroupés des arts, de la culture et de l'événementiel

Guilde des musiciens et des musiciennes du Québec, conjointement avec l'Union des artistes

Association nationale des éditeurs de livres

Association québécoise des auteurs dramatiques, conjointement avec l'Union des écrivains et des écrivaines du Québec

Martine D'Amours, professeure titulaire à l'Université Laval

Conseil québécois de la Guilde canadienne des réalisateurs, conjointement avec l'Alliance québécoise des techniciennes et techniciens de l'image et du son, section locale 514 IATSE

Association des réalisateurs et des réalisatrices du Québec, conjointement avec la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma

Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, conjointement avec l'Association québécoise de la production médiatique

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence:

QU'une suspension de 10 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre de la Culture et des Communications soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, il est convenu que le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 35, Loi visant à harmoniser et à moderniser les règles relatives au statut professionnel de l'artiste, puisse avoir lieu avant le dépôt du rapport de la Commission de l'économie et du travail.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du portefeuille « Enseignement supérieur »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Environnement et Lutte contre les changements climatiques » du portefeuille « Environnement et Lutte contre les changements climatiques »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Immigration, francisation, diversité et inclusion » du portefeuille « Immigration, Francisation et Intégration »;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Santé et Services sociaux- dossiers du ministre délégué » du portefeuille « Santé et Services sociaux »;

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du portefeuille « Forêts, Faune et Parcs »;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2022-2023 du volet « Conseil exécutif » du portefeuille « Conseil exécutif »;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire:
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi sur le protecteur national de l'élève.

À 11 h 09, conforméement à l'article 282 du Règlement, M. le président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 10 mai 2022, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Barrette (La Pinière), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 314)

POUR - 92

Allaire (<i>CAQ</i>)	Dorismond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Reid (CAQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Bérubé (PQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy(CAQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	(Chauveau)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Massé (QS)	Thériault (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Weil (<i>PLQ</i>)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (<i>PLQ</i>)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (<i>CAQ</i>)	
Dorion (QS)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	